

RCS : ANTIBES Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00698 Numéro SIREN : 793 806 803 Nom ou dénomination : A8 DRIVE
--

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2020 sous le numéro de dépôt 500

Greffe du tribunal de commerce d'ANTIBES



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 31/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/500

Déposant :

Nom/dénomination : A8 DRIVE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 793 806 803

N° gestion : 2013 B 00698

Certifié Sincère et
Véritable Le gérant

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2019	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)			
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le		et clos le	
01102018		30092019	
Régime simplifié d'imposition		Régime réel normal	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS AB URIVE 2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600 06600 ANTIBES		GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE 28 JAN. 2020	
SIRET 7 9 3 8 0 6 8 0 3 0 0 0 1 1		Mél: franck.azria@wanadoo.fr	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Restauration de type rapide			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	
Bénéfice imposable à 28%		Déficit	
Bénéfice imposable à 15%		136 206	
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Pôle de compétitivité, art. 44 undecies			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	
Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Autres dispositifs			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W			
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C-1-1 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre			
Nom / Adresse		N°	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom / Adresse	
N°			
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du comptable DPLE	
Mr Gérard FANTINO 11 Boulevard Foch Le Varèse 06600 ANTIBES		11, Boulevard Foch 06600 ANTIBES	
Tél: 0493344440		Tél: 04 93 34 44 40	
OGA/OMGA		Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 02122019 Lieu: ANTIBES	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: Mr AZRIA Franck Président	
		Signature:	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



CPM

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2019

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	38 450	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e				
		f				
		g				
		h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i				36 345
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j				2 105
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		38 450

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8
Franck AZRIA Directeur Général	100	2019			3 403		
40 AVENUE DES CACTUS 06160 JUAN LES PINS							

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

HBR 50, Avenue Wilson 93214-LA PLAINE SAINT DENIS

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

RN 285, Route du Cannet 06250 MOUGINS

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter



CPM

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE

du 01/10/2018

Adresse 2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600 06600 ANTIBES

au 30/09/2019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	Mr BARBIERE René Directeur	15, Avenue Frédéric Mistral 06150 CANNES LA BOCC
2	Mr RIGOLLIET Christophe Manager Certifié BK	5, Rue de la Pérée 06110 LE CANNET
3	Mme IFERGAN Christèle Comptable	12, Av Clément Massier 06220 GOLFEJUAN
4	Mme PATRON Sonia Manager Certifié BK	8, Rue des Grillons 06130 GRASSE
5	Mr AZRIA Florian Manager Certifié BK	44, Avenue des Cactus 06160 JUAN LES PINS
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	31 960			31 960				31 960
2	19 166			19 166				19 166
3	18 497			18 497				18 497
4	18 192			18 192				18 192
5	17 868			17 868				17 868
6								
7								
8								
9								
10								
**	105 683			105 683				105 683

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	1 428
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	547
Total	1 975

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2019 . . (total col. 9 + total col. 10) 10	107 658	- de l'exercice . 2019 . . 10	
- de l'exercice précédent 10	97 588	- de l'exercice précédent 10	36 568

Nom et qualité du signataire À ANTIBES, le 02/12/2019
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2019)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

SAS A8 DRIVE	
2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A	06600 066
79380680300011	
5610C	

Adresse du siège social si différente

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

II. Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		

l **III. Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)**

m **IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)**

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE
DES ENTREPRISES



1330-CVAE-SD

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination
Adresse
Code postal
Ville

SAS A8 DRIVE									
2	7	9	3	Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc					
0	6	6	0	0					
ANTIBES									

LA DÉCLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPÉRATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DÉPÔT DÉMATÉRIALISÉ
Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET

7 9 3 8 0 6 8 0 3 0 0 0 1 1

Période de référence

0 1 / 1 0 / 2 0 1 8 3 0 / 0 9 / 2 0 1 9

Date de cessation

WW / / 2 0

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 *quinquies* du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTÉE

Valeur Ajoutée

A2

991 835

Caser JU du 2035-E-SD, caser 117 du 2033-E-SD,
caser SA du 2059-E-SD ou caser D12 du 2072-E-SD

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaire de référence

A3

2 254 945

à reporter caser A1 de la 1329-DEF-SD

Chiffre d'affaires de référence du groupe

B6

à reporter caser A3 de la 1329-DEF-SD

A ANTIBES

DATE 02/12/2019

SIGNATURE

Mr AZRIA Franck

Président

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

À
MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



CPM

III. RÉPARTITION DES SALAIRES

A. Liste des établissements de l'entreprise

[illegible]



Dénomination
Adresse

SAS A8 DRIVE
2793 Chemin de Saint Claude Centre Galaxy - bloc A 06600 066

Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt. Les demandes de remboursement de crédits d'impôt doivent figurer obligatoirement sur le formulaire 2573.

NOUVEAUTÉS

- Suppression du crédit d'impôt pour prospection commerciale (EXP) et du crédit d'impôt pour intéressement (CAI) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018
- Suppression de la contribution exceptionnelle sur l'IS et de la contribution additionnelle à la contribution exceptionnelle pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2018.

SIREN 7 9 3 8 0 6 1 8 0 3 Exercice social du 011018 au 300919

I - IS Brut

	Base	Taux	Montant
I-A - Impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice			
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 33,1/3 %)	33,1/3 %	
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 28 %)	28,00 %	
I-A03	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	15,00 %	
I-A04	Impôt sur les plus-values nettes		
I-A05	Autre impôt à taux particulier		
I-A06			
Total IS Brut			15

II - Créances

II-A - Créances non reportables et non restituables

IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.

II-A01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputable sur l'IS	16	
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputables sur l'IS	17	
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	18	
II-A04	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	44	
II-A05	Sous total (total des lignes II-A01 à II-A04)		
II-A06	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (I-A06 - II-A05)		

II-B - Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)

IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer.

Créances reportables et non restituables

II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N (dont UE ou EEE)	40	35
II-B02	MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		

Créances reportables et restituables

II-B03	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi - Année N (montant du préfinancement)	65	64	27 656
II-B04	CIC - Uniquement exercices > 12 mois - Année N-1 (montant du préfinancement)			
II-B05	CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)			
II-B06	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre N		33	
II-B07	COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1)			
II-B08	RAD - Report en arrière de déficits au titre de N		34	
II-B09	RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)			
II-B10	CIR - Crédit d'impôt recherche au titre de N		31	
II-B11	CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)			
II-B12	Nouvelles créances non répertoriées de N		60	
II-B13	Type de créance portée dans la ligne II-B11			
II-B14	Sous total (total II-B01 à II-B12 sauf la ligne II-B08 et moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)			27 656
II-B15	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A06 - II-B14)			

II-C - Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice

IMPORTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total.

II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	22
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	23
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille	24
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques	25
II-C05	APR - Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	26
II-C06	PTZ - Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	30
II-C07	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	45
II-C08	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	48
II-C09	MAI - Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	62
II-C10	AUD - Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'œuvres audiovisuelles	63
II-C11	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	66
II-C12	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	68
II-C13	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	60
II-C14	CCI - Crédit d'impôt cinéma international	61
II-C15	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+	62



CPM

II-C16	CIO - Crédit d'impôt outre mer Productif	(montant du préfinancement	67	63
II-C17	COL - Crédit d'impôt outre mer Logement	(montant du préfinancement	68	66
II-C18	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant			70
II-C19	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus			49
II-C20	Type de créance portée dans la ligne II-C19			
II-C21	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C19 moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)			
II-C22	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (II-B14-II-C21)			
II-D - Acompte de l'exercice				
II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus		69	1 646
II-D02	L'IS à payer (ligne II-C22 - ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS (ligne II-D01 - ligne II-C22) est reporté en case 06			
II-E - Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant				
II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS		38	
III - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art. 235 ter ZC)				
		Base	Taux	Montant
III-A01	Montant de la CSB sur l'IS		3,30%	36
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières			19
III-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 - III-A02)			
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus			
III-A05	Le solde de CSB à payer (Ligne III-A03 - Ligne III-A04) est reporté en Ligne 03 - L'excédent de CSB (Ligne III-A04 - Ligne III-A03) est reporté en Ligne 08			
IV - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)				
				Montant
IV-A01	Montant du chiffre d'affaire soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs			
IV-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne IV-A01 x 2,5 %)		37	
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus			
IV-A04	Le solde de CRL à payer (Ligne IV-A02 - Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 04 - L'excédent de CRL (Ligne IV-A03 - Ligne IV-A02) est reporté en Ligne 09			
RECAPITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES				
		Montant restant à payer	Excédents constatés	
	Impôt sur les Sociétés	01	06	1 646
	Contribution Sociale	03	08	
	Contribution sur les Revenus Locatifs	04	09	
	Totaux	05	10	1 646
	Montant à payer (case 05 - case 10)	11		
	ou montant total de l'excédent (case 10 - case 05)		12	1 646
Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées				
Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant				
Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par cette modalité)				
Contribution visée Date limite de paiement Montant à Imputer				
(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, TS, TVS, FPC, PEEC, TA)				
Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à Imputer IEF)				
14 1 646				
Votre service des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera créditée de la somme que vous avez indiquée.				
PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE				
Date : 02/12/2019	Téléphone	Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI)		
Chèque ☐	Télépaiement ☐			
Virement ☐				
Paiement du relèvement de solde par « Imputation ». Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS):				
Montant à payer après imputation				
Contribution visée Date limite de paiement Montant à Imputer				
CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION				
Somme :	Date :	N° d'opération :	Date de réception :	
Les dispositions de l'article 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.				

IMPOT SUR LES SOCIETES

ET CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE CREDITS D'IMPOT



DENOMINATION SAS A8 DRIVE

Adresse 2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A
06600
06600 ANTIBES

Nom et adresse personnelle de l'exploitant
(pour les entreprises individuelles)

SIREN 7 9 3 8 0 6 8 0 3

Société bénéficiant du régime de l'intégration fiscale ☐

I – Demande de remboursement de créances

	Nature de la créance	Année d'origine de la créance	Montant de l'intérêt légal (uniquement dans le cadre du report en arrière de déficit)	Montant du remboursement demandé	A compléter exclusivement en cas de demande formulée suite à l'ouverture d'une procédure collective		Motif de la demande : jeune entreprise innovante (JEI), PME au sens communautaire (PME), entreprise nouvelle (ENN)	Demande d'imputation sur échéance future		
					Nature de la procédure	Date d'ouverture de la procédure		Typologie d'impôt ou taxe	Date de l'échéance	Montant à utiliser
1	CIC	2018		27 656			PME			
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

II – Cession de créances lors de l'entrée dans un groupe de sociétés (article 223 A du CGI) créance née du report en arrière des déficits

A remplir par la société membre du groupe et par la société mère et à déposer auprès du service des impôts dont elles dépendent

SIREN de la société tête de groupe

	Date de clôture de l'exercice de détermination du crédit, de la créance ou de la réduction d'impôt	Date de cession de la créance	SIREN de la société à l'origine de la créance	Montant de la cession
1				
2				
3				
4				
5				

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

III – Transfert de créances a la société absorbante ou bénéficiaire d'un apport

A remplir par la société absorbante ou bénéficiaire d'un apport et par la société absorbée ou apporteuse et à déposer auprès du service des impôts dont elles dépendent

SIREN de la société absorbante ou bénéficiaire des apports											
	nature du crédit, de la créance ou de la réduction d'impôt :	date de clôture de l'exercice de détermination du crédit, de la créance ou de la réduction d'impôt	Date du transfert de la créance	SIREN de la société à l'origine de la créance							
1											
2											
3											
4											
5											

IV – Reversement de crédit d'impôt (pour les entreprises passibles de l'IS)

	nature du crédit, de la créance ou de la réduction d'impôt :	date de clôture de l'exercice de détermination du crédit, de la créance ou de la réduction d'impôt	Date du transfert de la créance	Montant du reversement	Intérêt de retard
1					
2					
3					
4					
5					

V – Cadre réservé à l'Administration

Número MEDOC :	Cachet du poste comptable
----------------	---------------------------

Date et signature

A LE
SIGNATURE

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2			
Adresse de l'entreprise 2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600 ANTIBES		Date de l'exercice précédent *		0 1 9			
Numéro SIRET * 7 9 3 8 0 6 8 0 3 0 0 0 1 1		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 13 0 0 9 2 0 1 9					
		Brut 1		Amortissements, provisions 2			
		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	71 726	424 024	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	43 799	307 069	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	40 363	371 142	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières *		BH	BI				
TOTAL (II)		BJ	1 258 123	BK	155 888	1 102 236	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	9 584	BM	9 584	
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	30 109	CA	30 109	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	61	CE	61	
Disponibilités		CF	324 210	CG	324 210		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	18 830	CI	18 830		
	TOTAL (III)	CJ	382 794	CK	382 794		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 640 917	1A	155 888	1 485 029	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000...)	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(130 903)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	698 956
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	668 179
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	138 886
	Dettes fiscales et sociales	DY	93 340
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	5 571
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 604 932
	Ecart de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 485 029
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 079 971
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	14 758	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



CPM

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGRIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE		Néant ☐ *							
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens * services *	FD	1 321 355	FE		FF	1 321 355	
			FG	933 590	FH		FI	933 590	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 254 945	FK		FL	2 254 945		
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	26 641		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	3 995		
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 273		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 289 854	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	1 289	
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	594 380	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	180	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	730 020	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	44 473	
	Salaires et traitements *						FY	584 441	
	Charges sociales (10)						FZ	120 036	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	132 303	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	204 255	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 411 377	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(121 522)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	683	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	683		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	10 936	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	10 936		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(10 252)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(131 775)		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A8 DRIVE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	872	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	872	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)				HI	872	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 291 410	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 422 312	
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)				HN	(130 903)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP	4 350
			— Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	3 995
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	375
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	200 351
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N
	Annulations chèques				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
					872	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



CPM

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE										Néant ☐ *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	25 750	KE		KF	470 000			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP		KQ		KR				
			Dont Composants	M3			KS		KT		KU	350 868			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KV		KW		KX	367 925			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KY		KZ		LA				
		Matériel de transport *					LB		LC		LD	43 580			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LE		LF		LG				
	Emballages récupérables et divers *						LH		LI		LJ				
	Immobilisations corporelles en cours						LK		LL		LM				
	Avances et acomptes						LN		LO		LP	762 373			
	TOTAL III														
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
Autres participations						8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V					
TOTAL IV						LQ		LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	25 750	ØH		ØJ	1 232 373		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	495 750	IX		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions						IS		MG		MH		MI		
							IT		MJ		MK	350 868	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets et am. des constructions					IU		MM		MN	367 925	MO		
		Matériel de transport					IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier					IW		MS		MT	43 580	MU		
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III						IY		NG		NH	762 373	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations						IO		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés						II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV						I3		NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4		ØK		ØL	1 258 123	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Exercice N clos le

3 0 0 9 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [[col. 1 - col.2] - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	23 585	PF	48 141	PG		PH	71 726
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA	43 799	QB		QC	43 799
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE	34 580	QF		QG	34 580
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	5 783	QN		QO	5 783
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU		QV	84 162	QW		QX	84 162
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	23 585	ØP	132 303	ØQ		ØR	155 888

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
TOTAL I														
Autres immob. incor- porées		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL II														
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations		NL							NM					NO
TOTAL IV														
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW		Total général non venant (NS + NT + NU)			NY	Total général non venant (NW - NY)			NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A8 DRIVE		Néant ☒	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



CPM

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX									
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY	39		39						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	29 302		29 302						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	18		18						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	750		750						
	Charges constatées d'avance			VS	18 830		18 830						
	TOTAUX			VT	48 939	VU	48 939	VV					
RENVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	14 758		14 758							
	à plus d'1 an à l'origine		VH	684 198		159 237		446 347		78 614			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	138 886		138 886							
Personnel et comptes rattachés			8C	42 946		42 946							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	34 661		34 661							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 017		2 017							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	13 716		13 716							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	5 571		5 571							
Groupe et associés (2)			VI	668 179		668 179							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	1 604 932	VZ	1 079 971		446 347		78 614			
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	800 995	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	668 179				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	116 796	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N clos le : 3 0 0 9 2 0 1 9		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)					WF		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					RA		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WI		
	Amendes et pénalités					WJ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8	
			- imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL I		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WS	130 903
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
			- imposées au taux de 0 %				WH	
			- imposées au taux de 19 %				WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						16	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales : Produit net des actions et parts d'intérêts :			Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2		
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)		K3		
	ZFU-ITE (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)			PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé			dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		
						Z1		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II)		XI	
					déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *							ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	
							XO	136 206

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD



CPM

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2019

SAS A8 DRIVE

[illegible]

Срп

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	136 206
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	136 206
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	51 422
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	36 345			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE	36 345				
						ZF					
						ZG	(0)				
	TOTAL I	ØF	36 345				ZH	36 345	TOTAL II		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR	1 341		
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance							YT	88 528		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8		XQ	258 391		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	45 085		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	6 349		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES		ST	331 667		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	730 020		
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	7 769	
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS		YZ	36 704	
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	44 473	
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY	226 955		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	268 951		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *							ØB	467 907		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	1,35 %		
	- Numéro de centre agréé *					XP					
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH			
	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JP		
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGRIP N° 2059-A-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*							
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
II - Autres éléments							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (14)							
			(A)	(B) (Vendition par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



CPM

(en l'absence de désignation de l'entreprise)		Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU		Néant	☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)									
Origine			Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer			
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie								
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)								
	sur 10 ans								
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)								
	TOTAL 1								
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer			
	sur 3 ans au titre de	N - 1							
		N - 2							
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1							
		N - 2							
	N - 3								
	N - 4								
	N - 5								
	N - 6								
	N - 7								
	N - 8								
N - 9									
TOTAL 2									
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport. ☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)									
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer			
TOTAL									

сп

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVENéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ②.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



CPM

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A8 DRIVE</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS A8 DRIVE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/10/2018 et clos le: 30/09/2019		Données en nombre de mois 1 2	
Déclaration des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :		YP	25,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	1,00
Calcul de la valeur ajoutée			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	2 254 945
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	2 254 945
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	4 273
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	4 273
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	692 467
Variation négative des stocks		OQ	180
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	370 481
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	204 255
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	1 267 383
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	991 835
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	991 835
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	/ /
Date de cessation		HR	/ /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

30092019

N° SIRET

7 9 3 8 0 6 8 0 3 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A8 DRIVE

ADRESSE (voie)

2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600

CODE POSTAL

06600

VILLE

ANTIBES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

AZRIA

Prénom(s)

Franck

Nom marital

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

100

Naissance :

Date

12/09/1960

N° Département

99

Commune

Tunis

Pays

Adresse :

N°

40

Voie

AVENUE DES CACTUS

Code Postal

06160

Commune

JUAN LES PINS

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des applications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

30092019

N° SIRET

7 9 3 8 0 6 8 0 3 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A8 DRIVE

ADRESSE (voie)

2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600

CODE POSTAL

06600

VILLE

ANTIBES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

CPM

*Certifié Sincère et
Véritable
Le gérant*

SAS A8 DRIVE

2793 Chemin de saint claud

Centre Galaxie - bloc A

06600

06600 ANTIBES

ANNEXES

Aux comptes annuels présentés en Euros

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

édité le 02/12/2019

Mr Gérard FANTINO

CP7

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/09/2018 avait une durée de 09 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 485 029,21 E.

Le résultat net comptable est une perte de 130 902,79 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/12/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Mr Gérard FANTINO

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : 5303 euros

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- de recherche, d'innovation
- de formation et de recrutement
- et de reconstitution de leur fonds de roulement

2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Ouverture sur cet exercice du nouveau restaurant à enseigne Burger King par conversion de l'ancien à enseigne Quick. Investissements à hauteur de 1232373 euros pour la conversion de ce restaurant

Mr Gérard FANTINO

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 1 258 123 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	25 750	470 000		495 750
Immobilisations corporelles		762 373		762 373
Immobilisations financières				
TOTAL	25 750	1 232 373		1 258 123

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 155 888 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	23 585	48 141		71 726
Immobilisations corporelles		84 162		84 162
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	23 585	132 303		155 888

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess. brevets licences	495 750	71 726	424 024	9 Ans
Materiel industriel	7 351	1 370	5 981	3 à 5 ans
Equipement bk	120 617	13 877	106 740	3 à 7 ans
Equipement cuisine bk	222 901	28 551	194 350	7 à 9 ans
Amenagement bk	367 925	34 580	333 345	5 à 9 ans
Mat de bureau informatique	28 886	3 092	25 794	7 ans
Mat de bureau et info. bk	14 694	2 691	12 003	3 à 5 ans
TOTAL	1 258 123	155 887	1 102 236	

3.2 - Etat des créances = 48 939 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	48 939	48 939	
TOTAL	48 939	48 939	

Mr Gérard FANTINO

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 61 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	61
TOTAL	61

3.4 - Charges constatées d'avance = 18 830 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Mr Gérard FANTINO

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 10 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	100,00	10 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	100,00	10 000

4.2 - Etat des dettes = 1 604 932 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	698 956	174 095	446 247	78 614
Dettes financières diverses	668 179	668 179		
Fournisseurs	138 886	138 886		
Dettes fiscales & sociales	93 340	93 340		
Dettes sur immobilisations	5 571	5 571		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 604 932	1 080 071	446 247	78 614

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 92 932 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	7 703
Fournisseurs	16 368
Dettes fiscales & sociales	68 861
Autres dettes	
TOTAL	92 932

Mr Gérard FANTINO

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 2 254 945 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	1 321 355	58,60 %
Prestations de services	915 487	40,60 %
Produits des activités annexes	18 102	0,80 %
TOTAL	2 254 945	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Mr Gérard FANTINO

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Mr Gérard FANTINO

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 61 E

Produits à recevoir	Montant
Disponibilités :	61
Dat interets a recevoir(50880000)	61
TOTAL	61

8.2 - Charges constatées d'avance = 18 830 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatee d avance(48600000)	18 830
TOTAL	18 830

8.3 - Charges à payer = 92 932 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes financières diverses :	7 703
Associés interets courus(45580000)	7 703
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	16 368
Fourn factures non parvenues(40810000)	16 368
Dettes fiscales et sociales :	68 861
Pers congés à payer(42820000)	39 555
Primes pfa(42830000)	3 391
Org. soc. congés à payer(43820000)	11 867
Prime charges pfa(43830000)	1 242
Taxe professionnelle à payer(44860200)	3 142
Taxe apprentissage à payer(44861400)	3 215
Prov formation professionnelle(44861500)	2 216
Prov effort construction(44861600)	4 233
TOTAL	92 932

Mr Gérard FANTINO

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/09/2019 12 mois	30/09/2018 9 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
b) Nombre d'actions émises	100	100	100	100	100
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 254 945	1 983 597	2 581 134	2 539 645	2 801 108
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 400	41 551	119 694	88 989	144 356
c) Impôt sur les bénéfices		2 469	17 837	11 859	29 880
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 400	39 082	101 857	77 130	114 476
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-130 903	36 345	96 760	72 630	109 976
f) Montants des bénéfices distribués	36 345	96 760	72 630	109 676	151 000
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	14	391	1 019	771	1 145
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-1 309	363	968	726	1 100
c) Dividende versé à chaque action	363	968	726	1 097	1 510
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	25	26	26	24	28
b) Montant de la masse salariale	584 441	381 677	519 920	490 191	507 789
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	120 036	79 867	97 174	99 519	99 604

Observations complémentaires

Mr Gérard FANTINO

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Présenté en Euros

Edité le 02/12/2019

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip. - Filiales (plus de 50% du capital détenu) - Participations (10 à 50 % du capital détenu) B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip. - Filiales non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères - Participations non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères										

Observations complémentaires

Mr Gérard FANTINO

A8 DRIVE Société par Actions Simplifiées Au capital de 10.000 Euros Siège social : Centre Galaxy – Bloc A 2793, Chemin Saint Claude 06600 - ANTIBES RCS ANTIBES B 793 806 803	GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
	28 JAN. 2020
	D'ANTIBES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**L'An Deux Mille Dix Neuf,
 Et le 8 Décembre
 A 16 heures,**

L'associé unique de la Société "A8 DRIVE", a tenu spontanément l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Etait présent ou représenté :

Monsieur Franck AZRIA

Propriétaire de 100 actions,
 Numérotées de 1 à 100 inclus,

ci 100 Actions

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS

COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL 100 Actions

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck AZRIA, Président associé, qui déclare accepter lesdites fonctions.

Le Président constate que l'ensemble des parts représentées est égal à 100 sur un total de 100. En conséquence, il déclare l'assemblée valablement constituée et en état de délibérer en la forme ordinaire sur l'ordre du jour qu'il rappelle :

- **Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 et rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ;**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 ;**
- **Affectation des résultats ;**
- **Quitus à la gérance ;**
- **Questions diverses.**

(Signature)

Le Président rappelle qu'il s'agit là du septième exercice social.

Enfin le Président décide de passer au vote des résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique donne acte au président du fait que l'ensemble des formalités d'information et de convocation des associés a bien été respecté, conformément à la Loi et aux statuts.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport au président, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils viennent de lui être présentés.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique constate l'existence d'une perte de 130.903 Euros, qu'il décide d'affecter de la manière suivante :

- Au poste « Report à nouveau ».

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE

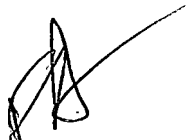
QUATRIEME RESOLUTION

Pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019, l'associé unique donne quitus entier et définitif au président, et approuve le fait qu'aucune rémunération ne lui est versée, seule une participation aux frais de déplacement de représentation et de mission à hauteur de 3.403 Euros lui ayant été versée.

CETTE RESOLUTION NE PEUT ETRE ADOPTÉE, L'ASSOCIÉ UNIQUE NE POUVANT PAS PRENDRE PART AU VOTE.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve les facturations intervenues entre la société A8 DRIVE et les sociétés FAR, CHRISBURGER et CALIFORNIA BURGER par application du protocole intervenu entre les six sociétés le 1^{er} Juillet 2013.



Ces facturations ont été les suivantes :

- La société FAR a facturé à la société A8 DRIVE la somme de 44.724,97 Euros TTC,
- La société A8 DRIVE a facturé à la société FAR la somme de 13.783,11 Euros TTC,
- La société CALIFORNIA BURGER a facturé à la société A8 DRIVE la somme de 12.780,27 Euros TTC,
- La société A8 DRIVE a facturé à la société CALIFORNIA BURGER la somme de 10.607,05 Euros TTC,
- La société CHRISBURGER a facturé à la société A8 DRIVE la somme de 30.472,65 Euros TTC,
- La société A8 DRIVE a facturé à la société CHRISBURGER la somme de 5.469,14 Euros TTC,

CETTE RESOLUTION NE PEUT ETRE ADOPTÉE, L'ASSOCIE UNIQUE AYANT LE MEME GERANT.

SIXIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve la rémunération des apports en compte courant des associés au taux de 1,35 % l'an.

CETTE RESOLUTION NE PEUT ETRE ADOPTÉE, L'ASSOCIE UNIQUE NE POUVANT PAS PRENDRE PART AU VOTE.

SEPTIEME RESOLUTION

La rémunération du compte courant de Monsieur Franck AZRIA qui s'est élevée à la somme de 7.703,00 Euros au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019 est approuvée.

A ce propos, il est précisé que Monsieur Franck AZRIA entend opter pour le prélèvement libératoire de 18 % outre 11 % au titre de la C.S.G et du C.R.D.S qui seront payés directement par la Société.

CETTE RESOLUTION NE PEUT ETRE ADOPTÉE, L'ASSOCIE UNIQUE NE POUVANT PRENDRE PART AU VOTE.



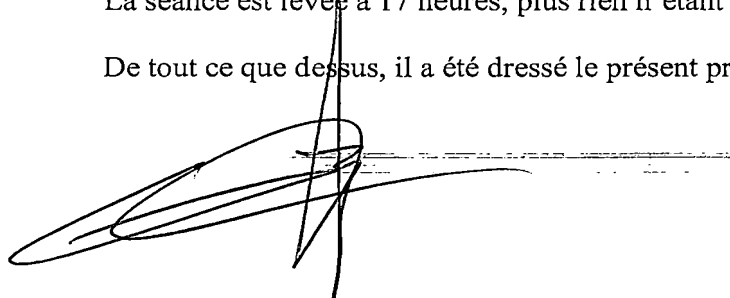
HUITIEME RESOLUTION

L'associé unique prend acte qu'il n'y a aucune dépense non déductible du résultat fiscal.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE.

La séance est levée à 17 heures, plus rien n'étant à l'ordre du jour.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.



A8 DRIVE

Société par Actions Simplifiées

Au capital de 10.000 Euros
Siège social : Centre Galaxy – Bloc A
2793, Chemin Saint Claude
06600 – ANTIBES

RCS ANTIBES B 500 898 085 (2007 B 813)

RAPPORT SUR LA GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, nous vous avons réuni en assemblée générale, afin que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos 30 septembre 2019, et obtenir tous éclaircissements sur les affaires sociales au cours de cet exercice, qui constitue le septième de notre société.

Pour votre information, il vous a été adressé avec le présent rapport tous les autres documents prévus par la Loi, savoir le bilan, le compte de résultat, les annexes et le texte des projets de résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes de notre société ont été établis selon les règles comptables habituelles en la matière et identiques à celles utilisés au cours de l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître une perte comptable de 130.903 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts et comme il sera dit ci-après.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Les tableaux ci-dessous permettront d'apprécier les principaux chiffres de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Toutefois, ces chiffres devront être relativisés, dans la mesure où l'exercice précédent, savoir celui clos le 31 décembre 2018, comportait 9 mois, tandis que l'exercice pour lequel la présente assemblée va se tenir, savoir celui clos le 30 septembre 2019, comporte 12 mois, tel que cela a déjà été dit ci-avant.

EXERCICE	31/XII/2019	31/XII/2018	Variation
C.A.	2.254.945 €	1.983.597 €	13,67 %
Charges d'exploit°	2.411.377 €	1.953.448 €	23,44 %
Subventions d'Exploitation°	26.641 €	7.368 €	261,57 %
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	3.995 €	0 €	-
Autres Produits	4.273 €	2.558 €	67,04 %
Résultat d'exploit°	-121.522 €	40.075 €	-
Résultat financier	-10.252 €	-1.253 €	718,19 %
Résultat courant avant impôts	-131.775 €	38.821 €	-
Résultat exceptionnel	872 €	-7 €	-
Impôts Société	0 €	2.469 €	-
RESULTAT	-130.903 €	36.345 €	-

Le chiffre d'affaires de notre société, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019, s'est élevé à la somme de 2.254.945 Euros, connaissant ainsi une hausse de 13,67 % par rapport à celui de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Dans le même temps, les charges d'exploitation se sont élevées à la somme de 2.411.377 Euros, connaissant ainsi une hausse de 23,44 % par rapport à celles enregistrées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette progression à la hausse est supérieure à celle du Chiffre d'Affaires. Ce qui n'est pas satisfaisant.

Il conviendra pour l'avenir que la tendance enregistrée par les charges d'exploitation soit, soit conforme à celle du Chiffre d'Affaires, soit s'il s'agit d'une augmentation, inférieure à cette augmentation ou s'il s'agit d'une baisse, supérieure à cette baisse.

En conséquence du chiffre d'affaires et des charges d'exploitation, des subventions d'exploitation et des autres produits, le résultat d'exploitation s'élève à la somme de -121.522 Euros qui après imputation du résultat financier à hauteur de -10.252 Euros ressort en un résultat courant avant impôt de -131.775 Euros et qui après imputation du résultat exceptionnel à hauteur de 872 Euros et de l'impôt sur les bénéfices à hauteur de 0 Euro ressort en une perte de 130.903 Euros.

Le poste de charges d'exploitation le plus important est constitué par les autres achats et charges externes qui se sont élevés à la somme de 730.020 Euros.

Le deuxième poste le plus important, étant le poste des achats de matières premières et autres approvisionnements, s'est élevé à la somme totale de 594.380 Euros.

Au total, la masse salariale, charges sociales comprises, s'est élevée à la somme de 704.477 Euros alors qu'elle avait été de 461.544 Euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 connaissant ainsi une hausse de 52,63 %.

[Signature]

La marge brute de notre entreprise est donc de 73,58 % au cours de l'exercice écoulé alors qu'elle avait été de 71,95 % au cours du précédent exercice. Elle traduit donc une stabilité de notre entreprise.

La marge brute d'autofinancement ou cash-flow s'est élevée à la somme de 1.400 €uros, calculée de la manière suivante :

Résultat net	(130.903) €uros
Variation des provisions	0 €uro
Variation des amortissements	132.303 €uros

L'actif circulant, au sens du décret du 29 novembre 1983, a été le suivant :

ACTIF CIRCULANT (article 11 décret 29 novembre 1983)	ANNEE N (€uros)	ANNEE N-1 (€uros)	Variation
Stock & en-cours production	9.584	9.764	(180)
Avances. & acomptes versés s/ cdes.	0	0	0
Créances	30.109	40.898	(10.799)
Valeurs mobilières placement	61	140	(79)
Disponibilités	324.210	503.319	(179.109)
TOTAUX	363.964	554.121	(190.157)

Les dettes de notre société se sont établies au cours de l'exercice écoulé de la manière suivante :

DETTES	ANNEE N (€uros)	ANNEE N-1 (€uros)	Variation
Emprunts & dettes établis. Crédit	698.956	0	698.956
Emprunts & dettes financières diverses	668.179	265.633	402.546
Avances & acomptes reçus/cdes	0	0	0
Fournisseurs et rattachés	138.886	156.118	(17.232)
Dettes fiscales & sociales	93.340	95.260	(1.920)
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	5.571	0	5.571
TOTAUX	1.604.932	517.011	1.087.921

Les capitaux propres, au sens de la définition du décret du 29 novembre 1983, peuvent être calculés de la manière suivante :

CAPITAUX PROPRES (article 13 décret 29 novembre 1983)	ANNEE N (€uros)	ANNEE N-1 (€uros)	Variation
Capital souscrit, appelé, versé	10.000	10.000	0
Primes d'émission & assimilées	0	0	0
Ecarts de réévaluation	0	0	0
Résultat en instance affectation	(130.903)	36.345	(167.248)
Subventions investissements	0	0	0
Réserves	1.000	1.000	0
Provisions pour risque	0	0	0
TOTAUX	(119.903)	47.345	(167.248)

Afin de respecter les dispositions légales, nous vous précisons les points ci-après :

- Dividendes versés au titre des trois exercices précédents (Article 243 du CGI) :
 - Mise en distribution de 109.976 €uros en 2016 au titre des bénéfices réalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 attribués en totalité à Monsieur Franck AZRIA.
 - Mise en distribution de 72.630 €uros en 2017 au titre des bénéfices réalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 attribués en totalité à Monsieur Franck AZRIA.
 - Mise en distribution de 96.760 €uros en 2018 au titre des bénéfices réalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 attribués en totalité à Monsieur Franck AZRIA.
- Prise de participation ou de contrôle : Néant ;
- Activité des filiales et des sociétés contrôlées : Néant ;
- Régularisation des participations croisées : Néant.

II - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE (ANCIEN ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966)

Vous trouverez par ailleurs notre rapport spécial sur les conventions susceptibles d'être visées par l'article L.223-19 du Code de commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966) et de ce fait soumises à votre ratification, que nous vous demandons de bien vouloir accorder conformément au projet de résolution transmis.

III - AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter la perte de 130.903 €uros de la manière suivante :

- Au poste « Report à nouveau ».

PA

IV – RESOLUTIONS PARTICULIERES.

Néant

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à ANTIBES
Le 20 Novembre 2019

Le Président



Antibes le 24/12/2019.

AJ DRIVE SASU

du 1/10/2018 au 30/09/2019

AGO Affectation des Resultats:

- * La perte de 130.903 € en report à Nouveau
- * Aucun Salaire versé au Président
- * Frais de déplacement: 3403 €
- * Intérêt du C.C d'apocie: 7.703 €

Facturation Croisées TTC du 1/10/2018 au 30/09/2019

FAR a facture AJ Drive
AJ Drive a facture FAR

: 44.724,97 €
: 13.783,11 €

Chrisburger a facture AJ Drive
AJ Drive a facture Chrisburger

: 30.472,63 €
: 5.469,14 €

CALIFORNIA a facture AJ Drive
AJ Drive a facture California

: 12.780,27 €
: 10.607,05 €

[Signature]

[illegible]

PREVEUR	LEASING COPIEUR	LEASING MERCEDES	RETRO ICARE	ASSU VEHICULES	TVS	RETRO MATERIE LS BUREAU	TELECOM SFR	DEPLACE techn	THALAZZ UR/STOP POULET	AFFRAN CH	DEPLAC EM F.A.	ESCOTA	RETRO MATERIEL S	MONTANT H.T	TVA
													246,34	246,34	45,77
45,83	31,32	82,91		47,35	30,00		35,92			45,00	56,14	146,35		2 420,20	463,79
45,83	31,32	82,91		47,35	30,00		72,02			45,00	56,14	151,49		3 421,47	664,04
													913,26	913,26	170,06
45,83	31,32	82,91		47,35	30,00		24,89			45,00	80,20	74,14		2 734,59	521,87
														1 195,73	108,77
													170,95	170,95	34,19
														56,40	11,28
													425,46	425,46	81,59
45,83	31,06	82,91		49,11	35,00		60,25			45,00	48,12	87,76		2 352,95	451,95
45,83	31,06	82,91		49,11	35,00		29,42			45,00	40,10	120,86		2 347,20	452,39
													815,06	815,06	126,74
45,83	31,06	82,91		49,11	35,00		57,87	83,33		45,00	40,10	115,08		2 840,13	550,98
													634,25	634,25	126,85
45,83	31,06	82,91		49,11	35,00		26,80			45,00	48,12	134,46		2 430,93	467,63
													330,13	330,13	66,02
45,83	31,06	82,91		49,11	35,00		58,11			45,00	40,10	107,69		2 364,40	455,82
													199,15	199,15	39,83
													275,40	275,40	17,22
45,83	31,06	82,91		49,11	35,00		31,97			45,00	32,05	136,83		2 571,86	498,96
45,83	31,06	82,91		48,38	35,00		66,44			45,00	32,08	119,73		2 380,74	460,68
													1 144,10	1 144,10	167,35
45,83	31,06	82,91		48,38	35,00		18,46			45,00	40,10	130,90		2 338,90	450,71
													281,80	281,80	38,65
													433,53	433,53	86,71
45,83	31,06	82,91		48,38	35,00		51,21			45,00	32,08	135,44		2 379,71	460,48
49,96	373,50	994,92	0,00	581,85	405,00	0,00	533,36	83,33	0,00	540,00	545,33	1 460,73	5 869,43	37 704,64	7 020,33

31/12/18	2018-12-003	833,00						3 123,90		3 123,90	171,81
31/01/19	2019-01-003	1 097,81						914,84		914,84	182,97
31/01/19	2019-01-004	4 002,05	3 906,85	95,20						4 002,05	0,00
28/02/19	2019-02-003	790,50						658,75		658,75	131,75
31/03/19	2019-03-003	890,63						742,19		742,19	148,44
30/04/19	2019-04-001	477,18						397,65		397,65	79,53
31/05/19	2019-05-003	327,16						272,63		272,63	54,53
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
TOTAUX		13 783,11	3 906,85	95,20	0,00	0,00	3 123,90	5 375,28	199,62	12 700,85	1 082,26

24



CPM

30/11/18	2018/11/03	4 004,62			1 777,73	10,23	68,63		1 856,59	367,87	2 224,46
31/12/18	2018/12/03	2 224,46			1 823,88	10,87	69,77		1 904,52	377,40	2 281,92
31/01/19	2019/01/03	2 281,92			1 823,87	10,23	76,27		1 910,37	379,80	2 290,17
28/02/19	2019/02/03	2 290,17			1 823,87	10,23	64,70		1 898,80	375,71	2 274,51
31/03/19	2019/03/03	2 274,51			1 823,87	10,23	60,12		1 894,22	374,78	2 269,00
30/04/19	2019/04/03	2 269,00			1 906,64	10,23	67,93		1 984,80	393,16	2 377,96
31/05/19	2019/05/03	2 377,96			2 613,82	10,23	72,37		2 696,42	535,65	3 232,07
30/06/19	2019/06/03	3 232,07			1 679,59	9,42	65,35		1 754,36	345,57	2 099,93
31/07/19	2019/07/03	2 099,93			1 823,87	9,42	68,36		1 901,65	377,94	2 279,59
31/08/19	2019/08/03	2 279,59			1 823,87	9,38	99,72		1 932,97	381,52	2 314,49
30/09/19	2019/09/05	2 314,49							0,00		0,00
									0,00		0,00
									0,00		0,00
									0,00		0,00
									0,00		0,00
									0,00		0,00
											0,00
											0,00
TOTAUX		30 472,65	0,00	0,00	24 431,01	120,47	882,55	0,00	25 434,03	5 038,62	30 472,65

2



CPM

30/11/18	2018-11-002	292,19		243,49				243,49	48,70	292,19
31/12/18	2018-12-002	238,02		198,35				198,35	39,67	238,02
31/01/19	2019-01-001	313,66		261,38				261,38	52,28	313,66
28/02/19	2019-02-001	225,85		188,21				188,21	37,64	225,85
31/03/19	2019-03-001	254,46		212,05				212,05	42,41	254,46
30/04/19	2019-04-003	136,34		113,62				113,62	22,72	136,34
31/05/19	2019-05-002	93,47		77,89				77,89	15,58	93,47
								0,00		0,00
								0,00		0,00
								0,00		0,00
								0,00		0,00
								0,00		0,00
								0,00		0,00
								0,00		0,00
								0,00		0,00
TOTALX		5 469,14	0,00	1 535,78	8,33	3 192,51	0,00	4 736,62	732,52	5 469,14

215



CPM

15/04/19	19040001	516,50		67,50		449,00		516,50		516,50
30/04/19	2019-04-002	1 244,87	1 037,39					1 037,39	207,48	1 244,87
31/05/19	2019-05-001	1 087,48	906,23					906,23	181,25	1 087,48
30/06/19	2019-06-001	1 242,53	1 035,44					1 035,44	207,09	1 242,53
31/07/19	2019-07-003	3 055,49		3 055,49				3 055,49		3 055,49
31/07/19	1907002	516,50		67,50		449,00		516,50		516,50
31/07/19	2019-07-004	918,10	765,08					765,08	153,02	918,10
31/08/19	2019-08-001	918,02	765,02					765,02	153,00	918,02
30/09/19	2019-09-001	917,78	764,82					764,82	152,96	917,78
TOTALUX		12 780,27	6 326,27	3 055,49	337,25	0,00	1 796,00	0,00	11 515,01	1 265,26

Handwritten signature or mark.



Handwritten signature or initials.

31/01/19	2019-01-005	2 431,78	2 273,58	158,20					2 431,78		2 431,78	
31/01/19	2019-01-006	1 419,74	1 419,74						1 419,74		1 419,74	
31/01/19	2019-01-007	1 196,68	1 196,68						1 196,68		1 196,68	
28/02/19	2019-02-002	677,57				564,64			564,64	112,93	677,57	
31/03/19	2019-03-002	763,39				636,16			636,16	127,23	763,39	
30/04/19	2019-04-002	409,01				340,84			340,84	68,17	409,01	
31/05/19	2019-05-001	280,42				233,68			233,68	46,74	280,42	
									0,00		0,00	
									0,00		0,00	
									0,00		0,00	
									0,00		0,00	
									0,00		0,00	
									0,00		0,00	
TOTAUX		10 607,05	4 890,00	158,20	0,00	4 607,37	25,00	0,00	0,00	9 680,57	926,48	10 607,05



CPM

A8 DRIVE

Société par Actions Simplifiées

**Au capital de 10.000 Euros
Siège social : Centre Galaxy – Bloc A
2793, Chemin de Saint Claude
06600 ANTIBES**

RCS ANTIBES B 793 806 803

Il a été proposé la résolution suivante, concernant l'affectation des résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2019, lors de l'assemblée générale annuelle de la société A8 DRIVE tenue le 8 Décembre 2019.

« L'associé unique constate l'existence d'une perte de 130.403 Euros, qu'il décide d'affecter de la manière suivante :

- *Au poste « Report à nouveau ».*

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE »

**Fait à ANTIBES
Le 8 Décembre 2019.
Le Président...**

